

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du Comité de Moselle Pétanque Le 19 novembre 2023

Adresse du Jour

ESPACE CULTUREL L'AMPHY 126 rue de la république 57970 YUTZ

Début de l'AG - 09 heures

Ouverture de l'Assemblée Générale par Monsieur Didier SCHMITT, Président en exercice qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans l'assistance.

Membres présents : Mme SCHMITT Karine – Mrs. SCHMITT Didier - NAPOLI Georges - CAHART Joël - HENRION Pascal - LEVAL Gilbert – LINDOR Georges Alain - BARRIERE Yves - LOSIEWICZ Didier

Membres absents excusés : Mme CAHART Nicole – M. FLEURETTE Philippe

Personnalités présentes : Madame POUGET Clémence, maire de Yutz et 1^{ère} vice-présidente de la communauté d'agglomération.

M. MERTZ Christian, conseiller municipal délégué au sport.

Mot de bienvenue de Monsieur BARON Eric, président du club de Yutz.

93 clubs affiliés en 2023

65 clubs présents – 5 clubs excusés – 23 clubs absents

Le quorum étant atteint avec 175 voix sur 235, l'AG peut débiter.

Approbation du CR de l'AG du 20.11.2022 à Stiring Coulée Verte.

Abstention : 0 – Contre : 0

Approuvé à l'unanimité

Allocution de Monsieur Didier SCHMITT, Président du C.D 57

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Rapport moral et d'activité : Karine SCHMITT

Depuis la dernière assemblée générale en date du 20 novembre 2022 à STIRING COULEE VERTE, les membres investis du Comité de Moselle se sont immédiatement remis au travail.

Notre Président Didier, Vice-président de la Fédération et membre de plusieurs commissions au sein de cette dernière a participé au Congrès National qui s'est déroulé à Evian du 15 au 17 décembre ainsi qu'à diverses réunions fédérales.

Karine Schmitt, Présidente du Comité Régional Grand Est, membre de différentes commissions au sein de la Fédération et responsable du conseil des régions, se rend également plusieurs fois par an à Marseille pour diverses réunions de travail.

Déplacement du président du CD57

Le 10.12.2022 : AG du CR Grandest à Troyes (10)

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

Le 28.01.2023 à St Avold : formation de discipline organisée par le comité régional et animé par le responsable de la commission de discipline de la FFPJP et du directeur administratif et financier de la fédération.

Les 03 et 04 Mars 2023 : Conseil National à Marseille

Les 09 et 10 Juin : réunion du CODIR FFPJP à Marseille

Le 09.09.2023 : Réunion du comité directeur du CR Grandest où le calendrier régional est validé.

Les 29 et 30 septembre 2023 : Conseil National à Marseille

Du 02 au 04 Novembre 2023 : réunion du CODIR FFPJP à Chomerac (07)

Présence sur tous les championnats départementaux et régionaux (sauf le DJP) de Didier et Karine S.

La formation du tronc commun s'est déroulée le 03.12.2022 à Pagny/Moselle. Ce passage est obligatoire pour les candidats au BF1 et à l'arbitrage départemental.

La formation au BF1 s'est déroulée les 14 et 15 janvier 2023 au boulodrome de Jeanne d'Arc et l'examen le 21.02.23 au même endroit.

La réunion annuelle des arbitres et l'attribution des arbitrages s'est tenue à CREUTZWALD le 21.01.2023. 109 concours départementaux étaient programmé dans le calendrier officiel dont 24 ont été annulés par les organisateurs pour diverses raisons mais essentiellement par manque de bénévoles.

9 concours dans la catégorie Handipétanque.

Aucun concours féminin n'était inscrit dans notre calendrier et seulement 3 Mixtes parmi tous ces concours.

Il serait bien qu'il y a plus de concours pour nos licenciées féminines. Mesdames, Messieurs les présidents, pensez à elles.

Concernant les concours jeunes, c'est également le désert. Hormis les championnats de Moselle en TàT, Doublette et triplète, 1 seul concours 1 jeune + 1 adulte au calendrier sans oublier les 2 boules de cristal organisées chaque année.

Le club de la Coulée Verte a organisé un concours jeune, le challenge de la jeunesse le 23.08.23 dont 16 jeunes ont participé venant des clubs du Val de Guéblange – Forbach Creutzberg – La Boule Macherenoise – Stiring Coulée Verte et le club Vosgien D'Eloyes. Ce concours s'est rajouté en cours de saison.

Il a également été programmé, 61 concours vétérans dont 2 ont été annulés par les organisateurs.

Cette année encore et dès le mois de Février, le CD57 a organisé le championnat de Moselle de tir de précision Senior masculin et senior féminin au boulodrome de Boulay qui a rencontré un vif succès au vu du nombre de participants. La nouveauté de cette année est que ces championnats étaient qualificatifs au championnat régional qui qualifiait pour le 1^{er} championnat de France. Le championnat de Moselle de tir de précision junior, quant à lui s'est déroulé à Creutzwald en parallèle du chpt TàT jeunes. Ce dernier qualifiait également au chpt régional puis au CDF.

Fin mars, et malgré une météo plus que capricieuse, c'est déroulé le chpt de Moselle TS Mixte à Bouzonville qui qualifiait pour la 1^{ère} fois au CDF.

Ce sont enchainés ensuite tous les championnats départementaux, toujours avec une météo qui n'était pas toujours favorable :

Creutzwald : DS Masculin + TT Féminin + TàT jeunes et le tir de précision junior

Falck : DJP

Metz Sablon : TS Masculin et TS Féminin

Association Créée en 1960

Inscrite au Registre des Associations du Tribunal de Proximités de St Avold

N° Amalia A2023STA000103

N° Siret : 428 003 719 00021

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

Thionville : TV

Florange et Boulay : TàTS Masculin le samedi et Boulay le dimanche avec le DF et D. Jeunes

Marly : TJP

Audun Le Tiche : DS Mixte

Florange : TS Promotion + triplète jeunes

Amnéville : TàT Vétérans

Argancy : Doublette vétérans

Nous tenons à remercier tous les organisateurs et leurs bénévoles qui ont œuvrés pour que ces chpts se déroulent dans les meilleures conditions. Sans vous, rien ne pourrait se faire. Un grand merci à vous toutes et tous.

Nos remerciements iront également à tous les joueurs et joueuses qui ont participé à ces compétitions en bravant le froid et la pluie sans se plaindre et sans nous tenir responsable de la météo. Le calendrier des championnats étant fédéral, nous sommes tenus de le respecter.

Après les chpts départementaux, place aux régionaux qui se sont déroulés à Pont A Mousson (54), Metz (57), Illzach (68) et Rothau (67) avec le beau temps et parfois même sous un soleil de plomb.

Dès le mois de juin et jusqu'à début septembre se sont enchainés les CDF.

Perpignan : TS masculin et féminin.

Soustons : DS Mixte

Balma : TJP

Douai : TS Mixte

Flamanville : TV – Promotion et tir de précision SM et SM

Auxerre : DF et TTS masculin

Nevers : Jeunes

Quimper : DS masculin et TTF

Briançon : DJP

Depuis 2012 avec le titre de CDF TS Masculin, le Comité de Moselle n'a plus enregistré de titre national.

2023 est l'année du triomphe. Le 1^{er} CDF de tir de précision Junior qui s'est déroulé à Nevers a vu le sacre de Killian SCHARTNER, licencié au Val de Guéblange du CD57, et qui participait sous les couleurs du comité régional du Grandest, en remportant le titre suprême de champion de France.

Fin août à Quimper, 2^{ème} titre suprême. Cette fois-ci au CDF Individuel senior féminin. Aurélie SALINGUE, licenciée au club de Boulay, participait également sous les couleurs du comité régional du Grandest. Après une finale disputée contre la grande favorite Cindy Peyrot, Aurélie a su menée de main de maître cette dernière partie et remportée ce titre tant convoité.

2 titres de champion de France, pour la Région Grandest et le comité de Moselle.

Un grand bravo à nos 2 champions. Aurélie est parmi nous aujourd'hui. Quant à Killian, il a décidé de quitter la Moselle pour retourner dans son comité d'origine, le Haut-Rhin.

Tous ces championnats occupent beaucoup de place dans le calendrier qui n'est pas extensible. Il est de plus en plus difficile de trouver des dates pour la coupe départementale et les CDC toutes catégories. Il ne reste donc que très peu de dates disponibles pour les concours organisés par vous les clubs.

Les finales de la coupe Stauffer et Comité se sont déroulés au boulodrome de Behren.

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

Le palmarès complet vous sera présenté en fin d'AG.

Les responsables des commissions vous feront chacun dans leur domaine, leur compte-rendu.

Nous sommes entrés dans la phase des assemblées générales de clubs. Pour ceux qui souhaitent la présence du CD57, les invitations sont à envoyer au président du CD, Didier SCHMITT, qui vous enverra un représentant.

L'assemblée générale du comité régional du Grandest se déroulera Le 09 décembre 2023 à Epinal.

Le prochain congrès fédéral se déroulera les 15 et 16 décembre à Grand Synthe (59).

Les changements de présidents de clubs en 2023 :

SECTEUR FER

Algrange : BELFIORE Candida

Basse Ham : BOUR Claude

Guénange : LE ROL Florence

YUTZ : Baron Eric

SECTEUR HBL

La Boule st Charles : STUTZ Jean

Forbach Creutzberg : BAUMANN Alexandre

SECTEUR METZ

Amanvillers : CONREUX J.Claude

Nous enregistrons également 2 nouveaux clubs en 2023:

La Boule SCHEEMRECH : DONVAL André (3F)

La Boule SPITELLOISE : MEYER Morgan (HBL)

Le club de Roussy Le Village fait son retour en 2023 après une absence depuis le covid. Pas de changement de président.

Le club de Morsbach dans le secteur HBL n'a pas renouvelé son affiliation cette année.

Pour 2024, le club des pétanqueurs d'Anzeling et le club des Pétanqueurs de Mitt (Mittersheim) nous rejoignent.

BILAN DES LICENCES SAISON 2023

93 Clubs Affiliés

2004 SENIORS (2001 en 2022) +3

2792 VETERANS (2759 en 2022) +33

66 JUNIORS (78 en 2022) -12

65 CADETS (63 en 2022) +2

64 MINIMES (57 en 2022) +7

25 BENJAMINS (20 en 2022) +5

TOTAL LICENCES 2023: 5016 (4978 en 2022)

AUGMENTATION DE 38 LICENCIÉS

La barre des 5000 est à nouveau franchie.

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

Validation des licences 2024

Rappel : Pour tout changement de président, secrétaire, trésorier, le fichier club qui vous avait été fourni fin 2022, devra être renvoyé à Karine avec les modifications. Idem pour vos éducateurs, ils ont obligation de nous fournir les informations suivantes :

Nom d'usage – nom de naissance - prénom – date et lieu de naissance.

Sans ces données, les licences ne pourront pas être validées.

Ces informations nous sont demandées par le ministère des sports et le CNOSF auxquelles adhèrent toutes les fédérations sportives, pour la lutte contre les violences dans le sport.

Pour 2024 : Le renouvellement de licence est identique à 2023 et pour un nouveau licencié, nous fournir la copie d'une PI, une photo récente même prise avec un téléphone portable (du moment qu'elle est nette).

1 NOUVEAUTE DES 2024 : Certificat médical

Pour les licenciés majeurs:

En application de l'article L. 231-2 et L.231-2-1 du code du sport, la Commission Médicale de la FFPJP a décidé lors de sa réunion du 08 juin 2023, de ne plus exiger la présentation d'un certificat médical pour la délivrance d'une licence. Désormais, toute personne majeure peut prendre une licence librement sans contrainte liée au certificat médical qu'il soit pratiquant en loisirs ou en compétition pour la saison 2024.

Pour les licenciés mineurs

La réglementation pour les pratiquants mineurs reste inchangée.

La présentation d'un certificat médical n'est donc pas obligatoire pour la délivrance d'une licence d'un mineur. Un questionnaire de santé est réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale de l'intéressé. Ce questionnaire est disponible sur le site internet du CD57 et que je vous ai fourni par email début novembre.

A la suite de quoi, la personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste sur l'honneur auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

Il est rappelé que pour des raisons de confidentialité, aucun questionnaire ne doit être communiqué au club. Seules les attestations sur l'honneur sont à fournir au moment de l'inscription et de la prise de licence aux clubs, et ces derniers doivent conserver seulement l'attestation sur l'honneur.

Concernant le questionnaire, si une ou plusieurs questions donnent lieu à une réponse positive, la production d'un certificat médical d'absence de contre-indication est alors obligatoire et uniquement dans ce cas-là.

Pour les licences perdues ou HS:

Une nouvelle carte sera commandée et facturée au tarif de 10€ (duplicata).

Photo

Pour toute nouvelle carte demandée (nouveau licencié – carte HS ou perdue – joueur muté) une photo récente devra obligatoirement être jointe avec la demande de licence.

POUR LES LICENCIES ETRANGERS (hors UE)

Obligation de fournir un titre de séjour en règle

TARIF DES MUTATIONS :

Interne au CD : 30.00 €

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

Externe au CD : 50.00 €

Internationale : 50.00 € + 30.00 € pour la CEP

MUTATION INTERNATIONALE :

Le licencié devra envoyer au CD le formulaire de mutation internationale ainsi que la demande de transfert. Ces deux documents sont sur le site du CD dans le menu « téléchargement ».

RAPPEL MUTATIONS :

TOUTES LES MUTATIONS SERONT PAYANTES MEME APRES UNE ANNEE SABBATIQUE

Seule exception, si dissolution du club et uniquement mutation interne.

COMMISSION CALENDRIER : Pascal HENRION

Vous avez reçu il y a quelques jours par email vos fiches de coordonnées à vérifier et à remplir. Aux clubs qui organisent un championnat de Moselle, merci d'indiquer si vous organisez un parallèle le dimanche.

Cette fiche est à me retourner pour le 31 Décembre soit par email soit par courrier pour mettre le site à jour.

Un petit coup de gueule pour cette commission. Nous avons pour la saison 2023 179 concours inscrits au calendrier officiel, 27 ont été annulé c'est juste incompréhensible. N'oubliez pas de nous faire parvenir vos changements dans votre comité ainsi nous ferons la correction sur le site internet.

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 2024

24.25 Février	Tir de Précision	Boulay
02 Mars	Tir de Précision	Boulay
16 Mars	Tir de Précision/Equipe	Boulay
30.03 01 Avril	DJP	Béning
06-07 Avril	TS Masc. +Fém.	Creutzwald
13 Avril	TTS Masc.	Boulay+Florange
13 Avril	DF	Boulay
14 Avril	TTS+DF+D JCM	Boulay
18 Avril	TV	Maizières
20-21 Avril	DS Mixte	Audun Le Tiche
27-28 Avril	TJP	Thionville
04-05 Mai	TS Promotion	Château Salins
5 Mai	T. Jeunes	Château Salins
08-09 Mai	TS Mixte	Guénange
11-12 Mai	DS Masculin	Metz Sablon
12 Mai	TTF+TT Jeunes	Metz Sablon
04 Juin	TàT. Vétéran	Thionville
18 Juin	D Vétéran	Amnéville

Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

AGREE PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



COMITE REGIONAL GRAND EST COMITE DE MOSELLE



M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

CHAMPIONNATS REGIONAUX 2024

17 Mai TV	LANGRES 52
18 Mai DSMixte	LANGRES 52
19 Mai TS+TF	LANGRES 52
20 Mai TS Mixte	LANGRES 52
25 Mai TS Promotion	BOULAY 57
25 Mai T JCM+TDP J	BOULAY 57
01 Juin DS+TTF	ELOYES 88
02 Juin DF+TTS	ELOYES 88
08.09 JuinTJP	REVIINGY/ORNAIN 55
15.16 Juin DJP	THIONVILLE 57

CHAMPIONNAT FRANCE 2023

TS Masc.+TF	22-23 Juin	Douai 59
D.Mixte	29-30 Juin	St Flour 15
TJP	05 au 07 Juillet	Briançon 05
TV	10-11 Juillet	Castelnaudary 11
Promotion	13-14 Juillet	Castelnaudary 11
Jeunes	13-14 Juillet	Pontalier 25
TS Mixte	20-21 Juillet	Fenouillet 31
DF	27-28 Juillet	Objat 19
TTS Masc.	27-28 Juillet	Objat 19
DS Masc.	26-27 Août	St Yrieix 16
TTF	31.08 -01 sept.	St Yrieix 16
DJP	06 au 08 Sept.	La Crau 83

COUPE DE France DES CLUBS : HENRION Pascal

Coupe de France Provençal.

Première édition. Participation en Moselle 12 Clubs

1^{er} Tour de Zone

THIONVILLE Exempt

LA MAXE gagne contre VERDUN (55)

2^{eme} Tour de Zone

THIONVILLE gagne contre RAMBERVILLIERS (88)

LA MAXE gagne à BOUXIERES AUX DAMES (54)

16^{eme} de Finale

THIONVILLE gagne à BOULISTE LUDOVICIEN (68)

LA MAXE perd contre BOULISTE CHAPELLOISE (59)

8^{eme} de Finale

THIONVILLE perd contre PETANQUE DE MONT SOUS VAUDREY (39)

Association Créée en 1960

Inscrite au Registre des Associations du Tribunal de Proximités de St Avold

N° Amalia A2023STA000103

N° Siret : 428 003 719 00021

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

Bravo THIONVILLE et LA MAXE pour leur parcours

Coupe de France Pétanque

Participation en Moselle 2023/2024 48 Clubs contre 53 clubs en 2022/2023 soit 5 de moins
(Rappel 1 qualifié en sortie de zone pour 10 équipes inscrit dans le département)

1^{er} tour de Zone

ARS SUR MOSELLE gagne contre BOUXIERES AUX DAMES (54)

FREYMING SAINTE BARBE gagne à EPINAL (88)

THIONVILLE gagne à CONTREXEVILLE

METZ RONDE PETANQUE perd contre RAMBERVILLERS (88)

LA MAXE gagne contre NEUVES MAISONS (54)

2^{ème} Tour de Zone

LA MAXE gagne à MANCIEULLES (54)

FREYMING STE BARBE gagne contre COMMERCY (55)

THIONVILLE gagne contre PONT A MOUSSON (54)

ARS SUR MOSELLE perd contre RAMBERVILLERS (88)

La phase Finale se jouera 9 et 10 Mars 2024 à BEAUVAIS

COUPE DEPARTEMENTALE 2023 : HENRION Pascal

Vous étiez 135 équipes inscrites cette saison soit 3 de plus qu'un 2022

Vainqueur de la Coupe du Comité : BOULAY

Finaliste : STIRING COULEE VERTE

Vainqueur de la Coupe Stauffer : FREYMING STE BARBE

Finaliste : MARLY

FREYMING STE BARBE représentera la Moselle lors de la Coupe du Grand Est ce week-end à CHARLEVILLE MEZIERES (08). (Perdent en ½ finale)

Remerciements à tous les clubs qui ont organisé les différents tours de la Coupe départementale :
Morhange, Boulay, Bouzonville, Maizières les Metz, Falck et enfin Behren pour la phase finale.

Pour la saison 2024

Je recherche 2 bouledromes couverts de 12 pistes minimum pour accueillir les 8^{ème} et ¼ de finale de la Coupe du Comité du samedi 26 Octobre.

Nouveauté pour la saison qui arrive

La création d'une coupe de Moselle Vétérans qui sera baptisée Coupe Emile SCHWARTZ, les inscriptions se feront comme les autres compétitions, je contacterais des clubs pour accueillir cette coupe qui se jouera en semaine et dont les phases finales se joueront à Hundling, le club d'Emile.

CDC Provençal

Toujours une très faible participation des clubs pour cette compétition

8 Equipes repartis en 2 Divisions

Le club de MARLY est champion en Division 1 et évoluera en CRC en 2024

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

en seconde division c'est le club de STE BARBE qui est champion et qui évoluera en Division 1 la saison prochaine.

CDC Vétéran

Très bonne participation des clubs

86 équipes repartis en 4 Divisions soit 2 de moins qu'en 2022

Le Club de ROSSELANGE évoluera la saison prochaine en CRC

Le club de FLORANGE est rétrogradé en CDC

Des perturbations sur la 2ème journée du 9 Mai à cause de la pluie sinon aucun soucis chez les vétérans.

Une remarque de certains vétérans qui trouvent que ce CDC ne compte pas assez de journées

Une solution soit faire des groupes de 8 ou 10 équipes, soit faire des matchs aller/retour.

La finale d'accession en CRC 2024 aura lieu dans le secteur HBL

COMMISSION TECHNIQUE ET SPORTIVE – M. NAPOLI Georges

RESULTATS TRONC COMMUN : 7 candidats reçus sur 7

BF1 : 1 candidat reçu sur 1

Prochaine session du Tronc Commun

Les 02 et 16 décembre 2023 au boulodrome de BOULAY.

Formation BF1 : Du 06 au 07 janvier 2024 et du 13 au 14 janvier 2024 au boulodrome de St Avold (club de Jeanne d'Arc). S'il y a moins de 20 candidats, la formation se fera uniquement le week-end du 06 au 07 janvier 2024. Cette formation concerne également le recyclage du BF1.

Examen du BF1: Le samedi 20 janvier 2024 au boulodrome de St Avold (club de Jeanne d'Arc). Les dossiers d'inscriptions doivent obligatoirement être complets et envoyés au président du comité départemental soit par email soit par courrier postal ainsi qu'à M. STIEVENART Didier, responsable régional.

Date limite d'envoi des dossiers : le 23.12.2023

IL EST RAPPELE QUE POUR PASSER L'EXAMEN BF1 IL EST OBLIGATOIRE D'ETRE INITIATEUR

Et d'être en possession du diplôme de PSC1 ou équivalent.

CDC-CRC-CNC JEUNES

Dans l'évolution des différentes rencontres en CDC jeunes, le 1^{er} de chaque groupe était qualifié pour la finale du CRC. Les vainqueurs se sont qualifiés à la finale nationale du CNC.

Composition des équipes en CDC :

Equipe Minime : Le Val de Guéblange

Equipe Cadet : Le Val de Guéblange et Woustviller

Equipe Junior 1 : Le Val de Guéblange

Equipe Junior 2 : Le Val de Guéblange – Algrange – Rosselange.

Aucune de ces équipes ne s'est qualifiée pour les finales des CRC.

TROPHEE DES PEPITES

A l'issue des différents rassemblements du Centre Régional du GrandEst, les jeunes sélectionnés pour le Trophée des Pépites sont :

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

BEDJOU Killian – AMBROISE Nuno (57) - VOIRGARD Loïc (54)-PERSON Angéline-JAMIN Adrien-SAINTPERE Sean (08) – GROSJEAN Manon (88) – HACHE Léo (55) – REALI Kylian (68).

L'équipe du Grandest vainqueur de l'édition 2023

Félicitations à ces jeunes et remerciements aux éducateurs qui les entraînent (Kanden Florian 57 – BENDIDOU Farid 51 – STIEVENART Didier 67 – FRAPIER Pascal 88).

SELECTION DEPARTEMENTALE

Cette sélection s'est déroulée le 21.10.23 au boulodrome de Boulay. 20 jeunes de 7 clubs y ont participé. Remerciement aux présidents des clubs ainsi qu'à leurs éducateurs qui étaient présents sans oublier le club de Boulay et ses bénévoles.

5 jeunes ont été retenus pour la sélection régionale.

Minime : DELHOMME Bastien (Argancy)-DELLISTE Romain (Guénange) – BEDJOU Timéo (Le Val de Guéblange)

Junior : PUCHOT Thibault (Le Val de Guéblange) – BERBAZA Ryan (Hagondange).

La sélection régionale s'est déroulée le 11.11.2023 au boulodrome de Boulay.

A l'issue de cette journée, les jeunes retenus pour intégrer en 2024 le Centre Régional du GrandEst sont : BEDJOU Timéo et DELHOMME Bastien.

Dates des rassemblements du CREGE 2024 : (les lieux seront communiqués prochainement).

04 et 05.01.2024 – 05 et 06.03.2024 – 29 et 30.04.2024 – Fin Juillet 2024

BOULE DE CRISTAL :

Elle se jouera le dimanche 03.12.2023 au Boulodrome de Boulay. Le formulaire d'inscription a été envoyé à tous les clubs et se trouve sur le site du CD57.

ARBITRAGE : M. NAPOLI Georges

L'effectif est composé de 26 arbitres, ainsi décomposé

1 arbitre international

6 arbitres régionaux,

19 arbitres départementaux.

Le manque réel d'arbitre officiant devient critique. Il devient urgent d'attirer de nouveaux candidats. M. COUZIGNE Bernard a décidé de quitter ses fonctions d'arbitre départemental.

Formation et examen : Pour les licenciés qui souhaitent devenir arbitre, l'inscription doit se faire pour le tronc commun en plus de l'inscription à la formation initiale d'arbitre. Ces documents ont été transmis à tous les clubs et se trouvent également sur le site du CD57.

Tronc Commun : Les 02 et 16 décembre 2023 au boulodrome de BOULAY.

Les clubs évoluant en coupe de France dont l'arbitre est obligatoire doivent en faire la demande au responsable de la commission d'arbitrage qui vous en désignera un.

Modification du règlement :

Marquage du cercle et du but : les distances entre but à but, de cercle à cercle et but à cercle est de 1.5 mètre.

JEU PROVENÇAL : Diminution du temps de Jeu de 1 mn 30 à 1 mn 15 pour jouer une boule.

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

Cette décision sera applicable à titre expérimental à compter du 01 janvier 2024 à toutes les compétitions. La commission sera chargée de recueillir l'ensemble des éléments qui permettra au CODIR de se prononcer sur la poursuite ou pas de cette disposition.

DISCIPLINE : Joel CAHART

2 affaires ont été jugées en 2023.

La 1^{ère} affaire: un joueur a été condamné à 3 ans de suspension ferme et 2 ans avec sursis + 200 € d'amende.

Motif : comportement indélicat de nature à nuire à la fédération, au comité départemental et régional ou pouvant porter atteinte au bon renom de la pétanque ou de ses dirigeants.

La 2^{ème} affaire : jugé le 17.11.2023, le licencié n'a pas à ce jour été notifié de sa sanction.

CHANCELLERIE : LEVAL Gilbert

Pour ce qui est de cette année, toutes les demandes sont arrivées dans les temps impartis ; ce qui a permis de traiter les demandes de 24 clubs.

Toutefois je demande aux présidents et secrétaires des clubs de rédiger de façon très lisible les noms et en particulier les noms de souche étrangère.

Je demande également que soit respecté un délai de cinq années d'intervalle entre deux demandes pour un même licencié, de même pour les premières demandes d'une ancienneté de 5 ans au club, afin que nos diplômes soient des récompenses et non de simple gadgets.

HANDI PETANQUE : Yves BARRIERE

Que devons-nous retenir de cette année 2023 : 9 concours inscrits au calendrier- que les différents clubs en soient remerciés. 86 joueurs handicapés sont venus participer aux différentes joutes (81 adultes et 5 enfants en SESSAD). Nous retiendrons aussi que sur 2 concours 52 handicapés sont venus jouer, dont une fois avec un valide. Nous devons aussi remercier parmi les valides, les 5 présidents de club et des membres de leur comité accompagnant les joueurs. Les matches furent de bonne intensité, c'est ce que nous appelons communément de bonnes dures luttes. Pour la saison à venir, une quinzaine de concours sont prévus aussi bien en hiver qu'en été. Après des ajustements au cours de l'année, nous avons trouvé que l'on joue 2 matches le matin et 2 autres l'après-midi en 11 points, ce qui permet aux personnes ayant des soins à 18h00 d'y pourvoir et aux éducateurs accompagnant d'avoir leur amplitude horaire. Il est prévu de s'occuper plus et d'accroître les concours FSA (personnes ayant un handicap mental).

Sur la fiche individuelle d'inscription 2024, il y a une case pour les personnes en situation d'handicap. Cette ligne se trouve en dessous de la catégorie des joueurs, et nous serions heureux de récupérer une copie des cartes CMI, les cartes mobilité inclusion. Ce recensement est prévu avec l'échéance de 2025 pour l'organisation d'un championnat de France HandiPétanque.

Enfin avec leurs Fratz souriantes, leurs frimousses angéliques et leurs gueules d'amour, je les aime bien ces joueurs handicapés et je me demande si je ne deviens pas un responsable d'anges... heureux et même très heureux. Merci pour eux et merci à vous.

CDC /CRC/CNC2023 : LOSIEWICZ Didier

La saison 2023 a débuté le 23 mars et s'est terminée le 14 octobre. 143 équipes étaient inscrites en open et 5 en féminine.

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

Un rappel sur les tenues : l'équipe doit porter la même tenue identique de même couleur et de même conception. Le bas doit obligatoirement être sportif et identique à toute l'équipe. Interdiction également de fumer, vapoter et consommer de l'alcool.

Merci à Karine et Pascal pour leur aide qui n'a pas été facile pour moi.

Pour 2024, toutes les équipes seront réengagées automatiquement, pour toutes les catégories.

→ En cas de retrait d'une ou plusieurs équipes, un courrier ou un email devra être envoyé au plus tard le 20.01.2024

→ En cas de rajout d'une ou plusieurs équipes, un courrier ou un email devra être envoyé au plus tard le 20.01.2024 au président du CD57

Rappel: Pour organiser un CDC Féminin, obligation d'avoir 4 équipes au minimum.

CRC OPEN 2023

THEDING termine 3^{ème} et se maintient en 2024

Thionville termine 1^{er} du groupe et remporte la finale contre Bouxières/Dames. Thionville évoluera en CNC 3 en 2024

Metz Sablon termine 5^{ème}

CRC FEMININ 2023

Boulay: 1er et évoluera en CNC en 2024

La triplète de Jeanne d'Arc: 6^{ème} - Jeanne d'Arc relégué en CDC.

CRC OPEN 2024: Montée de Forbach Creutzberg

CRC FEMININ 2024: Montée de Montigny/Metz

Suite au questionnaire transmis aux clubs sur la formule du CDC (soit formule 2022 soit formule 2023) la majorité des clubs ont souhaité rester sur la formule 2023, càd 2 matches par journée avec début le matin.

CREATION DE 2 NOUVELLES COMPETITIONS EN 2024

Coupe Départementale Vétérans qui se nommera « LA COUPE EMILE SCHWARTZ ». (Même règlement que la coupe départementale actuelle)

Trophée du Tir de Précision par club : Chaque club peut engager plusieurs équipes composées de 4 licenciés chacune et composée obligatoirement d'un Vétérans (Masculin ou Féminin), 1 Senior masculin, 1 senior féminine, et 1 jeune (sans restriction d'âges) licenciés à la F.F.P.J.P et appartenant au même club. Le règlement est en cours de finition et sera transmis aux clubs rapidement.

APPROBATION DES RAPPORTS DE COMMISSION :

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Les rapports de commission sont approuvés à l'unanimité

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

BILAN FINANCIER 2023 : Karine SCHMITT

La trésorière présente un bilan excédentaire de 3324.73 €

Avoir début d'exercice : 175 693.12 €

Recettes : 294 551.93 €

Dépenses : 289 375.63 €

Solde de l'exercice 180 869.42 €

Excédent de l'année 5176.30€

Rapport des vérificateurs aux comptes : M. CORDIER Luc

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DE MOSELLE

A YUTZ LE 19 NOVEMBRE 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES VERIFICATIONS

EFFECTUEES LE 10 NOVEMBRE 2023 AU BAN SAINT MARTIN

A Monsieur le Président du CD 57, à tous les membres du Comité de Moselle, à tous les licenciés du CD 57.

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié lors de la dernière assemblée générale du Comité de Moselle de Pétanque et Jeu Provençal, j'ai procédé, avec Jean-Marc L'HUILLIER et Gilles HEN, au contrôle des comptes du CD 57 pour la période du 1.11.2022 au 31.10.2023.

Il est rappelé qu'il s'agit d'une comptabilité recettes dépenses avec contrôle de tous les soldes bancaires et de trésorerie.

Nous avons vérifié, tout d'abord, en fonction des extraits, la totalité de la trésorerie existante au 1.11.2023, soit 180.869,42 euros.

Ce montant est indispensable pour l'avenir compte tenu d'un budget annuel pour l'exercice passé d'environ 230.000 euros et des besoins futurs.

Cela nous a permis de constater un excédent de 5.176,36 euros des recettes de l'année par rapport aux dépenses, soit une situation équilibrée en 2023.

Il faut remarquer que sur 225.000 euros environ de dépenses 60 % sont reversés soit à la Fédération Française soit au financement du Grand Est et que l'organisation et le financement des différents championnats et coupes représentent environ 30 % des dépenses annuelles.

Pour la vérification des 752 pièces justificatives, nous avons procédé par sondages à trois, vérifications sur les montants importants par priorité et, également, sur les montants plus faibles.

Nous n'avons constaté aucune discordance entre les sommes déclarées et les pièces justificatives.

En conclusion, vous pouvez donc approuver les comptes du Comité Départemental de Moselle pour l'exercice 2023, donner quitus à Madame Karine SCHMITT Trésorière Générale pour l'accomplissement de sa mission et la féliciter pour l'importance et l'excellence du travail effectué auquel vous participez en lui transmettant, dans les délais, tous les documents qui lui sont nécessaires.

Gilles HEN.

Jean-Marc L'HUILLIER

Luc CORDIER.

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

Budget prévisionnel 2024:

Budget prévisionnel équilibré pour 2024 présenté par le Président du CD

Dépenses : 177170.00 €

Recettes : 177170.00 €

APPROBATION DU VOLET FINANCIER: (Bilan 2023 + BP 2024)

ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

Le volet financier est approuvé à l'unanimité.

ELECTIONS PARTIELLES DU CD57

9 places à pourvoir dont:

4 pour les femmes

1 pour le médecin

CANDIDATURES RECUES

Mme KLEIN Rita (Rombas)

M. BETTINGER Rémy (Boulay)

M. CONSTANTIN Pascal (C. Verte)

M.IEZZI Giovanni (La boule Macherenoise)

Tous ces candidats sont élus.

MODIFICATIONS DES STATUTS

Proposition de modification du scrutin de vote – vote par liste bloquée.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS :

ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

La modification est adoptée à l'unanimité

Articles modifiés :

Article 1 - Conformément **aux dispositions du Code du Sport** et en application de l'article 6 des statuts de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal (F.F.P.J.P.) approuvés par le Ministre chargé des sports ~~aux prescriptions de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, du décret 2004-22 du 07 janvier 2004~~, il est créé un groupement qui prend le nom de **Comité Départemental de Moselle de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal**.

Article 3 - Le Comité Départemental se compose d'associations sportives constituées dans les conditions prévues **par le chapitre Ier du Titre III du Livre Ier du Code du sport** ~~le chapitre II du titre Ier de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984~~, ayant pour objet la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal. Il peut comprendre également, dans les conditions fixées par les statuts, à titre individuel, des personnes physiques dont la candidature est agréée par le Comité Directeur, ainsi que des membres donateurs et des membres bienfaiteurs. Le titre de membre honoraire ou d'honneur peut être décerné par le Comité Directeur aux personnes qui ont rendu des services au Comité ou aux activités qu'il régit, soit en ayant exercé des fonctions officielles soit par tout autre moyen. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Assemblée Générale sans être tenues de payer une cotisation. Il détient ses pouvoirs

Association Créée en 1960

Inscrite au Registre des Associations du Tribunal de Proximités de St Avold

N° Amalia A2023STA000103

N° Siret : 428 003 719 00021

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

fédéraux en vertu d'une délégation de pouvoir consentie par la F.F.P.J.P en application du Code du Sport de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, mais que cette dernière peut lui retirer à tout instant pour manquement à ses obligations.

Article 10 - L'ordre du jour de l'Assemblée Générale, qui est fixé par le Comité Directeur, comporte obligatoirement

- 1°) le rapport moral présenté par le Secrétaire Général
- 2°) le rapport financier présenté par le Trésorier Général
- 3°) le rapport des Vérificateurs aux comptes
- 4°) les prévisions budgétaires de l'exercice à venir
- 5°) s'il y a lieu, l'élection du Comité Directeur ~~et du Président~~ conformément aux articles 12,13 et 19 des présents statuts
- 6°) l'étude des vœux émis par le Comité Directeur, les Districts ou Secteurs et les Associations

Article 11 - Chaque association, en règle avec le Comité Départemental, dispose pour les élections des membres du Comité Directeur, ~~du Président du Comité~~ et des votes qui pourraient avoir lieu d'un nombre de voix déterminé par le barème suivant :

- jusqu'à 10 licenciés : 1 voix
- plus de 10 licenciés et moins de 51 : 2 voix

Puis pour la tranche allant de 51 à 500 membres licenciés une voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50. Pour la tranche allant de 501 à 1000 membres licenciés une voix supplémentaire par 100 ou fraction de 100.

Au-delà de 1000 licenciés : une voix supplémentaire par 500 ou fraction de 500.

Article 12 - Le Comité Départemental est dirigé et administré par un Comité Directeur composé de ~~21~~ **14 membres, élus au scrutin de liste bloquée et 1 médecin élu au scrutin secret uninominal à un tour**, pour quatre ans, par l'Assemblée Générale. Les membres sortants sont rééligibles. Les candidatures doivent être déposées au siège du Comité ou auprès de toute personne désignée par le Comité Directeur avant la date fixée par ce dernier. ~~Toutefois si le nombre de candidats est inférieur à celui des postes à pourvoir l'Assemblée Générale peut accepter de nouvelles candidatures avant le vote, mais ces dernières ne valent que pour le nombre de postes qui n'étaient pas pourvus.~~

~~Le Comité Directeur doit comprendre : Au moins un Médecin licencié, s'il y a candidat. Son poste ne peut être attribué à un Non Médecin Licencié, et une proportion de licenciés de chacun des deux sexes. L'article 131-8 du Code du Sport est modifié par la loi du 04/08/2014. Si la proportion de licenciés d'un des 2 sexes est inférieure à 25%, la loi nous oblige à avoir une proportion de 25% ; au delà c'est 40%.~~

A peine de nullité, chaque liste doit comporter ~~21-14~~ candidats à la date du dépôt de celle-ci. Pour être réputée complète, chaque liste doit être accompagnée d'un formulaire permettant de recenser les noms et prénoms des candidats présents sur la liste et d'une attestation sur l'honneur de chacun de ces candidats. La signature du formulaire par la tête de liste vaut attestation sur l'honneur de celle-ci.

Conformément aux dispositions et dans l'esprit de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et dans le respect de l'article 131-8 du Code du sport, lorsque la proportion de licenciés d'un des deux sexes est inférieure à 25 %, une proportion minimale de 25 % des sièges au Comité Directeur doit être garantie pour les personnes de chaque sexe.

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

La proportion de licenciés de chacun des deux sexes est appréciée sans considération d'âge ni de toute autre condition d'éligibilité aux instances dirigeantes.

Les candidats qui désirent se présenter doivent :

Être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité au jour du dépôt des candidatures ;

Être âgé de plus de dix-huit ans au jour de l'élection

Chaque liste comprend :

En tête de liste, le candidat au poste de Président ;

Une proportion minimale de 25 % des sièges réservée au sexe féminin

Les postes vacants au Comité Directeur, avant l'expiration du mandat et pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'Assemblée Générale. Il y est procédé à une nouvelle élection au scrutin uninominal, au premier tour, à la majorité relative des suffrages exprimés.

~~Appel à candidature devra être fait lors de la prochaine Assemblée générale pour les postes vacants.~~ En cas d'égalité de voix, entre deux ou plusieurs candidats, la priorité est donnée au sortant ou, à défaut, au plus âgé. Les candidats ne devront pas faire partie d'une instance dirigeante d'une Fédération similaire.

Article 13 - Est éligible sur la liste du Comité Directeur, ~~à titre individuel,~~ tout licencié depuis plus de six mois à la F.F.P.J.P., dans quelque département que ce soit, mais licencié à une association affiliée au Comité Départemental au moment de l'élection, ayant la majorité légale et jouissant de ses droits civiques.

Ne peuvent être élues au Comité Directeur

1°) Toute personne faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal

~~1°) Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales;~~

B. Le Président et le Bureau

~~Article 19 - Dès son élection le Comité Directeur propose un Président à l'Assemblée Générale qui l'élit au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs et nuls. Le choix du candidat à présenter à l'Assemblée Générale se fait obligatoirement à la majorité absolue des suffrages exprimés au sein du Comité Directeur.~~

~~En cas de pluralité de candidats, celui qui obtient le moins de voix est éliminé à chaque tour - le plus jeune en cas d'égalité jusqu'à ce qu'il n'en reste que deux.~~

~~Si le candidat ainsi proposé n'est pas élu par l'Assemblée Générale le Comité Directeur se réunit une nouvelle fois pour proposer, dans les mêmes conditions, un nouveau candidat et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un Président ait été élu ou jusqu'à épuisement des candidatures. En ce cas, ou s'il estime ne plus avoir de candidats à présenter le Comité Directeur est tenu de démissionner, une nouvelle Assemblée Générale étant convoquée dans les délais réglementaires pour procéder à de nouvelles élections.~~

~~En aucun cas le Comité Directeur ne peut proposer deux candidats simultanément à l'Assemblée Générale.~~

~~Ces votes ont lieu au scrutin secret. Les votes par correspondance ne sont pas admis.~~ **Le Président élu est celui en tête de la liste déclarée vainqueur des élections.**

Article 23 - En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, ses fonctions sont exercées provisoirement par un membre du Bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur. Dès sa première réunion suivant la vacance et après avoir, le cas échéant, complété le Comité Directeur,

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

L'Assemblée Générale élit un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur **au scrutin uninominal secret à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs et nuls.**

Décisions Régionales : Karine SCHMITT

Nombre d'équipes qualifiées au CHAMPIONNATS DE France 2024:

2 par CDF.

Le Chpt régional de tir de précision Junior se fera en parallèle du chpt Triplette jeunes à Boulay.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ RÉGIONAL DU GRAND EST

Le 09 Décembre 2023 à Epinal

Désignation des 2 électeurs du CD57 qui constitueront l'AG. (Obligation de faire partie du CD)

Validation de MM. SCHMITT Didier – NAPOLI Georges

Modification des statuts du comité régional. Liste Bloquée intégrale

CENTRE REGIONAL D'ENTRAINEMENT ET DE PERFECTIONNEMENT

Ce centre a été créé en 2021. Depuis 4 rassemblements sont programmés chaque année qui réunit 25 jeunes du Grandest. Ces jeunes sont issues, des sélections départementales puis régionale.

L'entraînement des jeunes est fixé sur plusieurs axes.

L'échauffement - Les ateliers - Le combiné - Tir de précision - Parties notées - Projet de jeu - Jeux de fin de journée - Trophée du C.R.E.G.E.

4 rassemblements en 2023:

25 jeunes répartis comme suit : 1 du CD51 – 1 du CD54 – 1 du CD55 – 9 du CD57- 3 du CD68 – 5 du CD88

Pour 2024, ils seront 26 jeunes

Liste des jeunes Mosellans du CREGE et reconduit en 2024 :

KESSLER Noah (Minime)

AMBROISE Nuno (Cadet)

BEDJOU Killian (Cadet)

KENNER WETTA Killian (Cadet)

Les jeunes qui intégreront le CREGE en 2024 suite à la sélection régionale:

DELHOMME Bastien (Minime)

BEDJOU Timéo (Minime)

Pour la saison prochaine, quelques nouveautés devraient être mises en place :

Un préparateur mental : paramètre ô combien essentiel dans le sport de compétition

De l'analyse vidéo : Une partie télévisée décortiquée et analysée.

La région Grand Est possède de réels talents chez nos jeunes joueurs. Nous le constatons depuis sur nos championnats départementaux – régionaux et France. Le niveau est monté en puissance.

A noter que le Grandest compte un junior du Cd08 sélectionné pour le championnat du monde en Thaïlande. BEDJOU Killian du CD57 a fait partie de l'équipe de France AVENIR pour la saison 2023.

Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

AGREE PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



COMITE REGIONAL GRAND EST COMITE DE MOSELLE



M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

Décisions fédérales : Karine SCHMITT

CDC/CRC/CNC FEMININ

A la suite de la décision prise lors du dernier congrès et après une année de transition, le Chpt des clubs Féminin sera calé sur le même règlement et composition d'équipe que le CNC OPEN. (6 joueuses) Au niveau des ententes : pas de changements, elles sont autorisées au niveau départemental seulement et dans la limite de 3 clubs. Au niveau des ententes : pas de changements, elles sont autorisées au niveau départemental seulement et dans la limite de 3 clubs. En cas d'entente aucune possibilité de monter.

Le but de ces ententes n'est pas de rassembler les meilleures joueuses mais d'offrir la possibilité à toutes les licenciées de pouvoir participer au championnat des clubs.

Ces ententes devront faire l'objet d'une validation par le président du CD sur des critères objectifs comme la proximité des clubs ou les effectifs féminins. Pour le plus haut niveau, en CRC ou CNC, les ententes de clubs ne sont pas autorisées. Par cette décision, la FFPJP remplit son objectif voulu par un grand nombre de féminines d'être traitées sur le plan sportif au même titre que les hommes.

TIR DE PRECISION JUNIOR

Le CODIR a décidé que Le CDF se déroulera chaque année pour les juniors masculins et féminins.

ELECTIONS FEDERALES 2024

Les clubs seront mis à contribution puisqu'ils seront amenés à élire le prochain comité directeur fédéral 2024-2028. Ce qui représente pour les clubs, 50% des voix.

Le mode de scrutin sera voté au prochain congrès de décembre et se fera par liste bloquée intégrale. Les clubs devront donc voter pour une liste complète.

Les votes se feront par internet. Le CD assurera l'assistance aux Clubs pour voter.

Date limites des AG:

CLUBS : 10 novembre 2024

DEPARTEMENTS : 24 novembre 2024

REGIONS : 15 décembre 2024

A partir de 2024, la parité devra être respectée pour la FFPJP.

A partir de 2028, cette parité devra être respectée pour les comités régionaux.

Le nombre de mandat pour un président de fédération et de comité régional est dorénavant limité à 3.

JEU PROVENCAL

Diminution du temps de Jeu de 1 mn 30 à 1 mn 15 pour jouer une boule.

Cette décision sera applicable à titre expérimental à compter du 01 janvier 2024 à toutes les compétitions.

La commission sera chargée de recueillir l'ensemble des éléments qui permettra au CODIR de se prononcer sur la poursuite ou pas de cette disposition.

ARBITRAGE

ARBITRE OBLIGATOIRE POUR TOUT ORGANISATEUR DE CONCOURS NATIONAL

Cette mesure sera mise en place en 2025.

ADOPTION DE LA MISE A JOUR DE LA NOUVELLE GRILLE DES INDEMNITÉS ARBITRALES 2024 (tableau sur le site du CD57)

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

PROPOSITION DE MESURES POUR RECRUTER DES ARBITRES

Mise en ligne du Tronc Commun :

Dans le cadre de la filière arbitrage, proposition de mise en place du tronc commun sous forme de MOOC ou d'Openclassrooms (cours en ligne avec certification finale) qui serait sur le portail du site fédéral.

MooC: Massive Open Online Course » que l'on peut traduire par « cours en ligne ouvert et massif ».

PROPOSITION DE MESURES POUR RECRUTER DES ARBITRES

Mesures concernant un quota d'arbitres en fonction du nombre d'équipes inscrites en championnat des clubs : (catégorie Open)

0 arbitre = 2 équipes maxi inscrites en CDC

1 arbitre obligatoire pour au moins 3 équipes inscrites en CDC.

1 arbitre obligatoire pour au moins 2 équipes inscrites en CRC.

1 arbitre obligatoire pour 1 équipe inscrite en CNC.

Ce projet va sûrement être étendu à toutes les compétitions qui amènent à un titre : Championnats, Coupe de France, etc...

Ceci n'est pour l'instant qu'une proposition.

PROJET D' ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ENVERS LES ARBITRES

Il est envisagé des actions médiatiques (clip, WEB TV, journée de sensibilisation...) relatives à tous ces abus, et ceci, pour une prise de conscience générale et surtout dans un cadre de prévention pour la suite.

DISCIPLINE

Modifications des textes pour 2024

Possibilité de sanctions automatiques en cas d'absence aux CHF (plus de passage en discipline)

Suppression de la possibilité pour un jury de suspendre 30 jours.

Suspension automatique dans les catégories 5, 6.

Chancellerie Fédérale

Diplôme de Bronze

M. VERNEAU Guy - Uckange

M. DOFFING Philippe – Uckange

M. VALERO Alain - Uckange

Pétanque club d'Uckange

M. RUIZ GARCIA Christophe – Carling

Mme PETRY Michèle - Créhange

M. BUSCA Thierry – Jeanne d'Arc

M. DI CINTIO Adélio-Courcelles Chaussy

M. MERLINO Daniel - Bouzonville

M. CARDOT Nicolas - Distroff

Diplôme d'Argent

M. BOTTEGAL Daniel - Rombas

M. SKORACKI Daniel–Hombourg Chenes

M. ETIENNE Pascal - Argancy

Association Créée en 1960

Inscrite au Registre des Associations du Tribunal de Proximités de St Avold

N° Amalia A2023STA000103

N° Siret : 428 003 719 00021

Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

AGREE PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



COMITE REGIONAL GRAND EST COMITE DE MOSELLE



M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

M. POZZATI Bruno – Metz Sablon
M. ROUGET Dominique - Puttelange

Diplôme d'Or

M. MULLER Christian - Creutzwald
M. SALA Serge – Metz RP

RAPPEL: Date limite de demande de récompense fédérale - Le 10 Juillet La demande doit être motivée

PALMARES CHAMPIONNAT RÉGIONAL 2023

TRIPLETTE SENIOR MASCULIN – Forbach Creutzwald

SCARPINO Anthony-FONTAINE Jérémie-BAUMANN Alexandre - Perdent en poules

DOUBLETTE SENIOR MASCULIN – Freyming Ste Barbe

MARTINEZ Michel – AREND Stéphane – Perdent en poules

INDIVIDUEL SENIOR FEMININ – Boulay

SALINGUE Aurélie – **CHAMPIONNE DE FRANCE**

TRI DE PRECISION SENIOR MASCULIN - Boulay

LOHMANN J.Noel – Perd en ¼ de finale du CDF

TRI DE PRECISION SENIOR FEMININ - Boulay

SALINGUE Aurélie - Perd en ¼ de finale du CDF

TRI DE PRECISION JUNIOR – Le Val de Guéblange

SCHARTNER Killian - **CHAMPION DE FRANCE**

DOUBLETTE SENIOR JEU PROVENCAL – La Maxe

MESSAOUD Steve – SIABDALLAH Mouhassen - Perdent en poules

TRIPLETTE VETERAN – Freyming Ste Barbe

LAGARDE Patrice – PISPICO Tony – MIKULA Zdislaw – Perdent en 16^{ème} de finale du CDF

DOUBLETTE SENIOR Mixte – Freyming Ste Barbe

KUHN Véronique – PISPICO Tony – Perdent en poules

TRIPLETTE JUNIOR : Le Val de Guéblange

BARBIER Lucie – SCHARTNER Killian – PUCHOT Thibault – Perdent en ¼ de finale du CDF

TRIPLETTE CADET : Le Val de Guéblange

BEDJOU Killian – KENNER WETTA Killian – AMBROISE Nuno – Perdent en 16^{ème} de finale du CDF

TRIPLETTE MINIME : Argancy – Guénange – Metz RP

DELHOMME Bastien – DELLISTE Romain – PAVAUT Corentin – Perdent en 16^{ème} de finale du CDF

PALMARES CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2023

TRIPLETTE SENIOR MASCULIN - Freyming Ste Barbe

GASPARINI Matthieu-MACHNIK Frédéric – FELTIN Georges – Perdent en poules

DOUBLETTE SENIOR MASCULIN - Freyming Ste Barbe

GASPARINI Matthieu-MACHNIK Frédéric : Perdent en 16^{ème} de finale du CDF

INDIVIDUEL SENIOR MASCULIN – Metz RP

NEYER Manuel – Perd en poules

Association Créée en 1960

Inscrite au Registre des Associations du Tribunal de Proximités de St Avold

N° Amalia A2023STA000103

N° Siret : 428 003 719 00021

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉: didier.schmitt@petanque.fr

TRIPLETTE PROMOTION – Nilvange Stade

REMIATTE Jérôme-THOMEN Thierry-THOMEN J.Yves – Perdent en poules

TRIPLETTE VETERAN - Thionville

Marano J.Claude – TUGEND Pascal – CARBILLET Fabrice – Perdent en ½ finale du CDF

DOUBLETTE SENIOR MIXTE – Freyming Ste Barbe

BEDJOU Joanna – MARTINEZ Michel – Perdent en poules

TRIPLETTE SENIOR FEMININ - Boulay

SALINGUE Aurélie – WEISLINGER Marjolaine – LAGARDE Virginie – Perdent en 16^{ème} de finale du CDF

DOUBLETTE SENIOR FEMININ – Hambach (vice-championne)

MULLER Marine – BECKER Véréna – Perdent en Poules

INDIVIDUEL SENIOR FEMININ - Freyming Ste Barbe

MAX Camille – Perd en 8^{ème} de finale du CDF

TRIPLETTE JEU PROVENCAL – Woippy (vice-champion)

MAIO Mario – KRATZ Damien – WEBER Thiebault – Perdent en 32^{ème} de finale du CDF

DOUBLETTE JEU PROVENCAL - Woippy (vice-champion)

TRIPLETTE SENIOR MIXTE – Forbach Creutzberg

VELJACIC Julie – BAK Grégory – SCHLOSSMACHER Cédric – Perdent en poules

TIR DE PRECISION SENIOR MASCULIN – Château Salins

JUNKE Gérald

TIR DE PRECISION - SENIOR FEMININ

SALINGUE Aurélie - Boulay

TRIPLETTE JUNIOR - Le Val de Guéblange

DELAIGUE Nolann – HOLLARD Nolan – DEBARD Prinszo

TRIPLETTE CADET - Le Val de Guéblange

AMBROISE Nuno - BEDJOU Killian - KENNER WETTA Killian

TRIPLETTE MINIME - Le Val de Guéblange

BEDJOU Timéo – KESSLER Noah – DARCHE Clément

DOUBLETTE JUNIOR - Le Val de Guéblange

DELAIGUE Nolann - PUCHOT Thibault

DOUBLETTE CADET - Le Val de Guéblange

AMBROISE Nuno - BEDJOU Killian

DOUBLETTE MINIME - Argancy

DELHOMME Bastien - MARTIN WILHELM Clara

INDIVIDUEL JUNIOR - Le Val de Guéblange

SCHARTNER Killian

INDIVIDUEL CADET - Le Val de Guéblange

AMBROISE Nuno

INDIVIDUEL MINIME - Le Val de Guéblange

KESSLER Noah

TIR DE PRECISION JUNIOR - Le Val de Guéblange

PUCHOT Thibault

Association Créée en 1960

Inscrite au Registre des Associations du Tribunal de Proximités de St Avold

N° Amalia A2023STA000103

N° Siret : 428 003 719 00021

M. SCHMITT Didier 34 Lotissement du Parc 57730 PT EBERSVILLER

☎ : 06.12.89.29.76 / ✉ : didier.schmitt@petanque.fr

DOUBLETTE VETERAN - Thionville

CARBILLET Fabrice – MOULDI Abdel

INDIVIDUEL VETERAN - Thionville

MARANO J.Claude

COUPE STAUFFER

Vainqueur: FREYMING SAINTE BARBE

COUPE DU COMITE

Vainqueur : BOULAY

Questions de clubs :

DIEUZE : Quand on dit 1 arbitre obligatoire pour au moins 3 équipes inscrites en CDC. Est-ce que c'est les CDC toutes catégories confondues ou uniquement en open ?

DS : Catégorie Open

CHATEAU SALINS : demande plus de précisions sur la nouvelle classification.

DS : explique le tableau de la classification 2024

FEVES : demande combien il y aura d'équipes pour le CDC féminin et quelle sera l'organisation ?

DS : à ce jour il est impossible de confirmer le nombre d'équipe qui seront engagées pour 2024. L'organisation (calendrier – nombre de date et lieu) sera déterminée une fois les inscriptions clôturées fin janvier.

BOULANGE : Reproche au président de ne pas avoir proposé une 3^{ème} formule pour le CDC open et de ne pas avoir répondu à sa question écrite.

DS : les clubs à la majorité ont voulu rester sur la formule 2023 en commençant le matin et avec 2 matches.

Intervention De Madame POUGET Clémence, Maire de Yutz et de M. MERTZ Christian, conseiller municipal délégué aux sports.

Remise d'un cadeau souvenir à la municipalité et au club.

Prochaines Assemblées Générales

Bouzonville : 17 Novembre 2024

FALCK: Novembre 2025

Fin de l'AG à 11h30

Le Président du CD57

M. SCHMITT Didier

La Secrétaire de séance

Mme SCHMITT Karine

F.F.P.J.P.
Le Président
Comité de Moselle

